



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 Mars 2023

Délibération n°FL-16/03/23-4

Objet : Demande de subvention sur l'enveloppe FSIC pour des travaux de modernisation des installations d'éclairage public

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le seize Mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 07 Mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

Etaient présents : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER (arrivée à 18h52), Jean-Marc GOSELIN, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

Etaient représentés : Elisabeth DUBOIS donne procuration à Raymond ZINGRAFF, Julie LAI donne procuration à Christophe LECOSSIER, Adeline COCHETUEUX donne procuration à Colette DESZCZ

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des travaux de modernisation des installations d'éclairage public sont envisagés. Il s'agit de procéder à des travaux de rénovation de l'éclairage public qui consistent en un remplacement des luminaires actuels par des luminaires LED.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 341 850.00€ HT soit 410 220.00€ TTC.

Dans le cadre de ces travaux, une subvention peut être accordée par Valenciennes Métropole au titre du FSIC.

Le plan de financement peut s'établir comme suit : Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation :

- De déposer un dossier de subvention FSIC à la CAVM pour les travaux énumérés ci-dessus ;
- D'approuver les modalités de financement de ces travaux comme ci-dessus énoncés ;

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	341 850.00 €	ADVB (40%)	128 740.00 €
TVA	68 370.00 €	DETR ou Fonds vert	91 920.00€
		FCTVA (16,404%)	67 292.49 €
		<i>Assiette FSIC</i>	<i>122 267.51€</i>
		CAVM FSIC	53 897.51€
		Charge communale	68 370.00€
TOTAL TTC	410 220.00 €	TOTAL TTC	410 220.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention FSIC à la CAVM pour les travaux énumérés ci-dessus ;
- Approuve les modalités de financement de ces travaux comme ci-dessus énoncés.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signée le 17 mars 2023

Transmis en préfecture le 17 mars 2023

Publié sur le site le 17 mars 2023